

Convention de bornage de terrain et demande d'extrait cadastral.

Par la présente :

M - M :	
---------	--

Demeurant à :

Rue :		n° :		CP :		Localité :	
-------	--	------	--	------	--	------------	--

Ne possédant pas encore de terrain.

Possédant un terrain à :

Commune		Localité		Rue	
Section		N°		Contenance	

S'engage à fournir aux Maisons Baijot au plus tard dans les 10 jours de la signature de la présente, **un extrait cadastral avec la liste des propriétaires dans un rayon de 50m + un plan de bornage avec les cotations du terrain ainsi qu'un relevé de niveaux de min. 20 points pris dans la zone de construction, la zone de recul et de la voirie. Le tout sur papier A3 et format informatique DWG.**

A envoyer à info@maisonsbaijot.be et/ou Maisons Baijot Rue de Malvoisin, 38 à 5575 Patignies

Dans le cas où les documents ne nous sont pas parvenus 10 jours de la signature de la présente, le maître de l'ouvrage donne procuration aux Maisons Baijot pour mandater un géomètre pour effectuer les relevés indispensables au dossier.

Donne procuration aux Maisons Baijot de mandater un géomètre pour effectuer **un plan de bornage avec les cotations du terrain ainsi qu'un relevé de niveaux de min. 20 points. Le tout sur papier A3 + Format informatique DWG.**

La facture du géomètre sera directement adressée au maître de l'ouvrage

Donne procuration à Maisons Baijot pour commander l'extrait cadastral avec la liste des propriétaires dans un rayon de 50m afin d'établir le dossier de permis de bâtir.

TARIF (estimation minimum / maximum)

Bornage :

Délimitation simple (recherche des limites) de **100 à 300 €** suivant difficultés (recherches + terrain)

Bornage : borne placée : **30€** - **PV de bornage** (avec accord des voisins) de **150€ à 300€** (suivant le nombre)

Frais : déplacements (**0.30€ par km**) – Copies plans : **2€** la copie – Divers : forfait de **5 à 15 €** suivant le cas.

Ces montants sont cumulables et Hors TVA de 21%

Nivellement :

Nivellement simple (terrain dégagé) de **20 – 50** points utiles

Plan de nivellement (XYZ) avec courbes de niveau.

Tarif HTVA: **100 à 200€** avec coefficient de difficulté (de 1 à 2) + frais

EXTRAIT CADASTRAL : tarif HTVA de **10 à 100€** suivant la densité autour du terrain (un justificatif sera envoyé au client).

Date : / / 20

Pour les Maisons Baijot
« lu et approuvé »

Le maître de l'ouvrage
« lu et approuvé »